

Conditions Tarifaires - Communication Digitale

Les présentes conditions tarifaires (ci-après « Conditions Tarifaires ») s'appliquent, à compter du 1^{er} janvier 2026, exclusivement à toute commande de Communication Digitale (hors Offre Performance) exécutée par le Support, ses préposés ou ses commettants, sur le territoire français. Cityz Media se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Tarifaires. Ces modifications ne s'appliquent pas aux Bons de Commande en cours d'exécution à la date de communication des nouvelles Conditions Tarifaires.

Les remises tarifaires prévues aux Conditions Tarifaires ne sont pas applicables en cas d'accords particuliers négociés entre le Support et le Client. Ces accords se substituent aux présentes Conditions Tarifaires.

Les termes commençant par une majuscule sont soit définis ci-après, soit définis dans les Conditions Générales - Communication Digitale.

1 - DEFINITIONS

CA Brut Espace : désigne le prix appliqué avant toute majoration, remise, rabais ou ristourne, hors taxes et frais techniques.

CA Net Espace : désigne le prix appliqué après remise, rabais ou ristourne, hors taxes et frais techniques.

Majoration : désigne l'augmentation qui peut être appliquée sur le CA Brut Espace conformément aux présentes Conditions Tarifaires.

Remise : désigne la réduction qui peut être appliquée sur le CA Brut Espace conformément aux présentes Conditions Tarifaires.

Tarif Espace : désigne le prix espace des réseaux applicables à la date de signature du Bon de Commande. Ils s'entendent hors TVA et sont à la disposition des Clients sur demande.

2- PRINCIPES

Les Tarifs Espace indiqués sont hors TVA, contribution à la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE), et frais techniques.

Sur ces Tarifs Espace sont appliquées des Remises et/ou des Majorations telles que décrites ci-après.

Chaque Remise est appliquée sur le CA Brut Espace du Bon de Commande, à l'exception de la Remise de Cumul des Mandats telle que prévue à l'article 6 des présentes Conditions Tarifaires, appliquée sur le CA Brut Espace du Bon de Commande augmenté de l'éventuelle Majoration, et diminué des autres remises décrites ci-après.

3 - REMISE DE VOLUME ANNONCEUR

Le taux de la Remise de Volume Annonceur appliquée sur le Bon de Commande est fonction du CA Net Espace cumulé durant l'année calendaire en cours (année N), conformément au tableau ci-dessous.

| CA Net Espace cumulé | Taux remise appliquée à la Commande |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 100 000 - 199 999 € | 1% |
| 200 000 - 299 999 € | 2% |
| 300 000 - 499 999 € | 3% |
| 500 000 - 699 999 € | 4% |
| 700 000 - 999 999 € | 6% |
| Plus de 1 000 000 000 € | 8% |

4 - REMISE DE COMBINAISON D'UNIVERS

| Combinaison d'Univers | Taux |
|--|------|
| Mobilier Urbain + Communication Digitale | 3% |

La Remise de Combinaison d'Univers, dont le taux est défini dans le tableau ci-dessus, s'applique à l'occasion d'une Commande de Communication Digitale Temporaire associée à une Commande de Communication Print Temporaire portant sur un ou des réseau(x) Mobilier Urbain (tel que ce terme et défini dans les Conditions Tarifaires – Communication Print Temporaire) pour une campagne d'affichage sur la même semaine.

Le Bon de Commande le moins important doit représenter un minimum de 20% du CA Brut Espace des deux commandes.

5 - REMISE ENSEIGNE DU CENTRE

L'Annonceur souhaitant promouvoir une enseigne existante dans le(s) Centres exploités par Cityz Media, bénéficie d'une Remise « Enseigne du Centre » de 5%.

6 - REMISE DE CUMUL DES MANDATS

6.1 Offre Communication Digitale Temporaire

La Remise de cumul de mandats, dont le taux est défini dans le tableau ci-après, s'applique sur le CA Net Espace cumulé au

Conditions Tarifaires - Communication Digitale

cours de l'année calendaire précédente (N-1) incluant les Bons de Commande de Communication Digitale Temporaire et/ou les Bons de Commande de Communication Print Temporaire (tel que ce terme et défini dans les Conditions générales – Communication Print Temporaire), effectuées par un Mandataire disposant d'un minimum de deux mandats et exécutées au cours de l'année précédente (N-1).

Pour un même Annonceur, chaque marque ou chaque produit est constitutif d'un mandat. Le barème applicable est le suivant :

| CA Net Espace cumulé | Taux remise |
|---------------------------|-------------|
| 200 000 - 999 999 € | 0,5% |
| 1 000 000 - 2 999 999 € | 1,0% |
| 3 000 000 - 9 999 999 € | 2,0% |
| 10 000 000 - 19 999 999 € | 3,0% |
| 20 000 000 - 24 999 999 € | 4% |
| 25 000 000 - 29 999 999 € | 4,5% |
| Plus de 30 000 000 € | 5,0% |

6.2 Offre Communication Digitale Permanente (One)

La Remise de cumul de mandats, dont le taux est défini dans le tableau du présent article, s'applique sur le CA Net Espace cumulé au cours de l'année calendaire précédente (N-1) incluant les Bons de Commande de Communication Digitale Permanente(One) et/ou les Bons de Commande de Communication Print Permanente (tel que ce terme et défini dans les Conditions générales – Communication Print Permanente), effectuées par un Mandataire disposant d'un minimum de deux mandats et exécutées au cours de l'année N-1.

Pour un même Annonceur, chaque marque ou chaque produit est constitutif d'un mandat. Le barème applicable est le suivant :

| CA Net Espace cumulé | Taux remise de Cumul de Mandats |
|----------------------------|---------------------------------|
| 18.000 à 80.000 € HT | 1,50 % |
| 80.001 à 480.000 € HT | 2,50 % |
| 480.001 à 1.980.000 € HT | 3 % |
| 1.980.001 à 2.980.000 € HT | 3,50 % |
| 2.980.001 à 3.980.000 € | 4,50 % |
| 3.980.001 à 4.980.000 € HT | 5 % |
| 4.980.001 € HT et + | 6 % |

7 – ABONDEMENT – ANNONCEURS A IMPACT SOCIAL ET ENVIRONEMENTAL

Le Support propose de récompenser les Annonceurs pouvant attester d'un impact social et environnemental positif en leur offrant un abondement sur le montant de leur campagne d'affichage dans les conditions détaillées ci-après.

Sont considérés comme tels, et donc éligibles à l'abondement proposé par le Support, les Annonceurs qui répondent aux critères cumulatifs suivants au jour de la prise du Bon de Commande par le Support :

- L'Annonceur dispose d'au moins un des labels suivants :
 - Positive Workplace ;
 - B Corp ;
 - Engagé RSE ;
 - Lucie 26000 ;
- L'Annonceur a réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes (ci-après, « CA ») inférieur à 15 (quinze) millions d'euros au titre de l'année civile précédent celle de la prise du Bon de Commande (ou CA publié).

Exemple : pour un Bon de Commande pris en année N, le CA pris en compte sera celui réalisé par l'Annonceur au titre de l'année N-1.

L'Annonceur qui remplit les critères cumulatifs susvisés bénéficiera, pour chacun des Bons de Commande passé auprès du Support, d'un abondement matérialisé par un temps de diffusion supplémentaire de la campagne publicitaire objet du Bon de Commande et correspondant à 50% du montant net dudit Bon de Commande. Les Spots supplémentaires ainsi gracieusement diffusés en application de cet abondement seront à la libre discrétion du Support en termes d'emplacement publicitaire et d'heure de diffusion.

8 - ABONDEMENT – ASSOCIATIONS ET FONDATIONS D'UTILITE PUBLIQUE

Le Support propose de soutenir les Annonceurs ayant la qualité d'Association ou de Fondation reconnue d'utilité publique pour la diffusion de leurs campagnes publicitaires dans les conditions précisées ci-après.

Sont considérés comme éligibles à l'abondement proposé par le Support, les Annonceurs qui répondent à l'un des critères suivants au jour de la prise du Bon de Commande par le Support :

- Statut d'Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
- Statut de Fondation reconnue d'utilité publique

L'Annonceur remplissant l'un des critères susvisés, dûment justifié par la production d'un document officiel, bénéficiera, pour chaque Bon de Commande payant, d'un abondement, matérialisé par l'octroi de Spots publicitaires supplémentaires. Il sera équivalent à cinquante pour cent (50 %) du nombre de Spots initialement prévus dans le Bon de Commande concerné.

Les Spots supplémentaires ainsi gracieusement diffusés en application de cet abondement seront à la libre discrétion du Support en termes d'emplacement publicitaire et d'heure de diffusion.

La présente offre ne peut être cumulée avec aucune autre remise commerciale.